

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2026-46

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2026-04-02 du 2 Avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, le devis n° DV15860 du 10 juin 2026 de l'entreprise SOVICLIM SAS pour la fourniture d'équipement de cuisson pour la boucherie, d'un montant de 13 219,50 € HT (15 863,40 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

d'accepter et signer le devis ° DV15860 du 10 juin 2026 de l'entreprise SOVICLIM SAS pour la fourniture d'équipement de cuisson pour la boucherie, d'un montant de 13 219,50 € HT (15 863,40 € TTC) ;

Article 2 :

que cette dépense sera mandatée sur le budget communal, en dépense d'investissement, à l'article 21351 « Travaux aménagement boucherie ».

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 10 juin 2026,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.